



**ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR
LA PLACE DE SÉNISSIAT (Route du Revermont)
- 01250 REVONNAS**

Le Maire,

VU les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la place de Sénissiat, pour le déroulement de la cérémonie du 8 mai 45, le jeudi 8 mai 2025.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit le jeudi 8 mai de 8h00 à 12h00 sur la place de Sénissiat, route du Revermont- REVONNAS.

Article 3 : La signalisation afférente à cette réglementation sera mise en place par la commune.

Article 4 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Ceyzériat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie est adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de CEYZÉRIAT,
- L'agent communal,

Fait à REVONNAS, le 6 mai 2025

Le Maire,
Patrick ROCHE

